



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PARIS, LE 13/05/2021  
N°995

**France Relance – Le guichet 2021 d'aide en faveur des investissements pour la transformation des PME et ETI industrielles vers l'industrie du futur a fermé le 12 mai au soir. Près d'un tiers des entreprises industrielles seront accompagnées.**

**Avec France Relance, le Gouvernement s'engage pour accélérer la transformation de l'industrie française vers « l'Usine du futur » en digitalisation et robotisant l'industrie. Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, se félicitent du très grand succès du guichet 2021 d'aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur** qui consiste en le versement d'une subvention pour numériser ou robotiser des processus et lignes de production.

**Plus de 1 500 dossiers ont été déposés du 3 au 12 mai 2021.** Ils représentent **plus d'un milliard d'euros d'investissements productifs et mobilisent la totalité des 175 millions d'euros d'aide disponibles, conduisant à la fermeture du guichet le 12 mai à minuit**, comme cela était prévu par le décret n°2021-535 du 30 avril 2021.

**Après le succès de la campagne 2020, portant sur plus de 2,7 milliards d'euros d'investissements productifs, dont environ 700 millions de soutien par France Relance,** la campagne 2021 confirme la résilience et la volonté de modernisation du tissu industriel, particulièrement des petites entreprises, malgré le contexte de crise sanitaire.

**Le Gouvernement aura ainsi mobilisé environ 880 millions d'euros pour soutenir près de 8 500 entreprises industrielles souhaitant numériser et moderniser leur appareil de production** en acquérant des technologies relevant de l'industrie du futur (robots, cobots, fabrication additive, machines de production à commande programmable, réseaux de capteurs, logiciels de conception, etc.). C'est ainsi près d'un tiers des entreprises industrielles qui seront accompagnées.

Comme annoncé précédemment, les demande de subvention déposées entre le 20 décembre 2020 et le 31 décembre 2020 et jugées éligibles seront revalorisées : le soutien de l'Etat s'élèvera jusqu'à 20% des dépenses éligibles, au lieu des 10% prévus initialement, sans aucune démarche supplémentaire auprès de l'Agence des Services et Paiements (ASP) de l'Etat.

Afin de mettre en relation les entreprises avec les fournisseurs de solutions industrie du futur, la plateforme [www.solutionsindustriedufutur.org](http://www.solutionsindustriedufutur.org) est en ligne. Elle s'inscrit dans le cadre du projet de Comité Stratégique de filière « Solutions industrie du futur », labellisé par le Conseil National de l'Industrie le 9 avril 2020. Cette plateforme permettra de créer un écosystème favorable à la transition des entreprises françaises vers l'industrie du futur.

**Contact presse :**

Cabinet Bruno Le Maire

[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)